

3. [Le conseil d'État se penche sur le prix de l'électricité du parc de Yeu-Noirmoutier](#)



Le prix de rachat de l'électricité du parc de Yeu-Noirmoutier, comme des cinq autres projets attribués en 2012 et 2014, avait fait l'objet d'une renégociation imposée par l'État. (Photo : SGRE)

Le conseil d'État se penche sur le prix de l'électricité du parc de Yeu-Noirmoutier

Publié le 26/10/2022 18:26 | Mis à jour le 27/10/2022 08:37

Le [feuilleton des recours](#) contre le parc éolien en mer de Yeu-Noirmoutier se poursuit devant le Conseil d'État. Le rapporteur public a conclu à un rejet de la requête dans l'affaire sur le prix de rachat de l'électricité, examinée le 24 octobre.

L'association Non aux éoliennes entre Noirmoutier et Yeu (Neny), à l'initiative de la procédure, demande l'annulation de l'arrêté du 15 novembre 2018. Deux lignes parues au *Journal officiel* par lesquelles François de Rugy, alors ministre de la Transition écologique et solidaire, acceptait « l'offre améliorée » de la société Éoliennes en mer îles d'Yeu et de Noirmoutier (Eryn) pour le tarif de rachat du MWh des 62 éoliennes offshore du parc de 496 MW au large de la Vendée.

Une « **offre améliorée** » car le prix [à 137 euros du MWh](#), très en dessous du tarif initial évalué autour de 200 euros le MWh, avait été obtenu après [une renégociation imposée par le gouvernement](#) aux lauréats des six parcs éoliens en mer attribués lors des deux premiers appels d'offres de 2012 et 2014. L'arrêté du 15 novembre valide dans les mêmes termes les offres proposées pour les cinq autres parcs.

La décision du Conseil d'État est attendue sous deux à trois semaines. Il aura encore à examiner un dernier recours contre le parc, une procédure qui porte sur le changement de choix des fondations, passées en monopieu au lieu des jackets prévus initialement.

Loïc FABRÈGUES
UPPM revue de presse